Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 4 Ramadan 1446
4 Mars 2025

N° 26

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **474**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **474**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **477**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **479**
Homologation de résolutions **480**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **480**
Avis aux créanciers **481**
Convocations
Sociétés anonymes **482**
Divers
Avis au public **487**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société communautaire locale

Nom de la société : Société Locale 'VERT PRIVILEGE' à Touiref

Type de société : locale

Montant du capital social souscrit : 10 000 Dinars (dix mille dinars)

Adresse du siège social : Siège du GDA Sassaa, Rue du Pin, Touiref 7112

Objet de la société : Valorisation des produits forestiers et agricoles et des services forestiers et agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat de constitution modèle : 25/02/2025 au Tribunal de première instance de Kef sous le numéro 17.

Nombre de parts à souscrire et montant en numéraire : 50 parts pour un montant total de 10000 Dinars

Valeur nominale des parts : 200 Dinars par part

Modalités de distribution des excédents et constitution des réserves en cas de bénéfices ou d'excédents à la fin de chaque exercice comptable :

15% seront affectés à une réserve obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital social de la société.

15% seront consacrés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

Le reste des bénéfices ou excédents peut être distribué dans ta limite de 35% sur décision de l'assemblée générale.

Le surplus sera utilisé pour le développement des activités de la société localement.

Nom de la banque où seront déposés les fonds provenant de la souscription : Banque Agricole, agence du Kef

Période d'ouverture de la souscription : Du 3 mars 2025 au 3 avril 2025 (heures administratives) avec possibilité de clôture anticipée si la souscription est complète avant la fin du délai.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu : Après la souscription complète, la convocation de l'assemblée générale constitutive sera faite par publication dans le Journal officiel de la République tunisienne, dans deux journaux quotidiens et par affichage à la municipalité et à l'agence de la région de Touiref.

Les fondateurs :

Mohamed Ismaïlia (Président du comité de constitution), résident à Touiref, téléphone : 40370463

Hamza Aloui, résident à Touiref

Rafiqa Abidi, résidente à Touiref

Nesrine Mazni, résidente à Touiref

Hayet Chabouni, résidente à Touiref

Naima Harzi, résidente à Touiref

Zeina Khadhouri, résidente à Touiref.

Modalités de participation à la création de la société : Les personnes intéressées à participer à la création de la société doivent soumettre leur demande aux fondateurs ou au lieu désigné par eux, en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts de la société.

Pour plus d'informations : Contacter le siège du Complexe S'assaa à Touiref, téléphone : 40370463.

2025R00534SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

Société «L'AQUACULTURE TUNISIENNE»

Société anonyme

Au capital social de 19 000 000 TND

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse

Identifiant unique : 0044625T

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société Aquaculture Tunisienne, société anonyme, siège social Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse, ayant principalement pour objet l'aquaculture, que suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2025, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 2.500.000 Dinars par l'émission de 25.000 actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 19.000.000 Dinars à 21.500.000 dinars.

Cette augmentation est réservée à la société COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT «CFI», avec suppression du droit préférentiel de souscription, à libérer par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises le 25/2/2025 sous le n°AC09242025.

2025R00479SANB2

Augmentation de capital

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT - SIDEV

SICAR

Identifiant Unique : 1506703S

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 3/11/2000 et des textes de loi modificatifs, le public est informé des formalités entreprises par la société SIDEV SICAR pour l'augmentation de son capital d'un montant de Dix Millions de dinars (10.000.000,000) en numéraire, par l'émission au pair de cent mille

(100.000) nouvelles actions nominatives de Cent dinars (100) chacune.

Cette société ayant les caractéristiques suivantes :

1. Dénomination : SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT - SIDEV SICAR

2. Forme juridique : Société Anonyme.

3. Capital avant augmentation : 42.000.000,000 DT

4. Siège social : 39 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis Belvédère

5. Durée : 99 ans

6. Objet social : L'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

7. Dépôt provisoire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Février 2025 enregistré à la Recette Cité Mahrajène le 21/02/2025, ayant décidé l'augmentation du capital social de la société en numéraire d'un montant de Dix Millions de dinars (10.000.000,000), par l'émission au pair de cent Mille (100.000) nouvelles actions nominatives de cent dinars (100) chacune, totalement libérées à la souscription. Ce PV est déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 28/02/2025 sous le n° AC01272025

8. Nombre d'actions à souscrire en numéraire : 100.000 actions

9. Valeur nominale de l'action : 100 Dinars

10. Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des Statuts au profit d'aucune personne

11. Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

12. Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation, sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.

13. Les fonds provenant de l'augmentation en numéraire seront déposés au compte Indisponible ouvert auprès des livres de l'Union Internationale de Banques sous le n°12035000010800673526, Agence Kheireddine Pacha A48, sis à l'Avenue Kheireddine Pacha, 1002, Tunis.

14. Délai de souscription à l'augmentation du capital en numéraire : le délai de souscription est de 15 jours au plus tard à dater de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf décision de prorogation prise par le Conseil d'Administration.

2025R00540SANB2

La Société Tunisienne D'équipement "STEQ"

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 Dinars divisé en 1.400.000 d'actions nominatives de 5 Dinars chacune entièrement libérées

Siège social : 8, Rue 8601 - Zone Industrielle Charguia I

ID : 02404B

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du vendredi 13 décembre 2024 enregistré à la recette des Finances de Charguia le 14 Janvier 2025 sous le n°25700462 Quittance n°M009087, Reçu RNE n°20254809 il a été décidé ce qui suit :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023;

5. Quitus aux Administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2023 ;

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023 ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publication légale.

2025400595SANB2

Approbation des Etats Financiers de l'Exercice 2023

Quitus aux administrateurs

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

Société Golf De Tunisie

Société anonyme

Au capital de 36.515.002.500 Dinars

Siège social : GP1 Barraket Essahel - Hammamet

Identifiant Unique : 0014437 A

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société Golf de Tunisie, tenue le 19 Juin 2024, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 13 Février 2025 sous le n°25800921, quittance n°M026745, dont un original a été déposé au Registre National des Entreprises, le 18 Février 2025, sous le n°2025P30732122, il a été décidé :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination de Monsieur Cherif Ben Zina du Cabinet CMC en qualité de commissaire aux comptes de la société, et ce pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2025400612SANB2

Société SEPAC INTERNATIONAL SA

Société anonyme

Capital social : 2 236 170

Identifiant unique : 1624503V

Siège social : Z.I Kheireddine - Ensemble immobilier objet du TF 135334 Le Kram - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 19 février 2025 et enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er bureau de Tunis (Siège de l'API) en date du 25 février 2025, enregistrement n°25500750, quittance

numéro 1449 et déposé auprès du registre national des entreprises sous le numéro AC01252025, les actionnaires ont décidé ce qui suit :

- Une augmentation du capital à libérer Intégralement en numéraire s'élevant à un million trois cents douze mille cinq cents dinars tunisiens
(1 312 500 DT) pour passer de deux millions deux cents trente six mille cent soixante dix dinars tunisiens (2 236 170 DT) à trois millions cinq cents quarante huit mille six cent soixante dix dinars tunisiens (3 548 670 DT).

- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,

- Modification corrélative des statuts de la société.

2025400615SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

GAILLETON

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 5.000 Euros

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1323989H

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30/1/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Borj El Amri le 5/2/2025 sous Qn°M003064 Enreg N°25700131)

Les associés décident de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Jean-Luc TARDY pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs et pouvoir de signature individuelle

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/2/2025 sous dossier N° 202514616.

2025400597SRLB2

GENERALE INDUSTRIELLE DES GATEAUX GIGA

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.150.000 Dinars

Siège social : Route Khlidia - Douar El Houch - Naassène - 1135 Fouchena

Identifiant unique : 0908169V

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 22/7/2024 (enregistré à la recette des finances de Fouchena le 13/2/2025 sous Qn°M017748 Enreg n°25700715) & suivant les statuts mis à jour du 22/7/2024 (enregistrés à la recette des Finances Fouchena le 27/1/2025 sous Qn°M010723 Enreg n°25700408).

Les associés approuvent les statuts mis à jour.

Un exemplaire du PV et des statuts mis à jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/2/2025 sous dossier n°202514604.

2025400598SRLB2

PATISSERIE ET BISCUITERIE FINE PBF

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 100.000 DT

Siège social : Route Khlidia - Douar El Houch - Naassene - 1135 Fouchena

Identifiant unique : 0899356S

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 22/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchena le 13/2/2025 sous Qn°M017740 Enreg n°25700714) & suivant les statuts mis à jour du 22/7/2024 (enregistrés à la Recette des Finances Fouchena le 10/1/2025 sous Qn°M004864 Enreg n°25700158).

- Les associés approuvent les statuts mis-à-jour.

Un exemplaire du PV et des statuts mis-à-jour a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/2/2025 sous dossier n°202514610.

2025400599SRLB2

MICHU-TEX

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 5.000 Euros

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1327953M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30/1/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Dar Chaabane le 4/2/2025 sous QN°M009372 Enreg N°25700371)

Les associés décident de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Jean-Luc TARDY pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs et pouvoir de signature individuelle

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/2/2025 sous dossier n°202514618.

2025400600SRLB2

TUNISIAN HOSPITALITY GROUP

Société à responsabilité limitée

Capital social : 100.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1475133G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/9/2023 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajane - 1082 Tunis le 6/11/2023 sous QN°M053934 Enrg N°23704819)

- Les associés décident d'ouvrir un établissement secondaire sis à la Rue du Pakistan - Immeuble Lejmi - Bureau N°13 - 1er Etage - 4011 Hammam Sousse.

- Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 20/2/2025 sous dossier n°202514609.

2025400601SRLB2

MAGECO

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 5.000 Euros

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1323128S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30/1/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Mateur le 5/2/2025 sous Qn°M011295 Enreg N°25700387)

Les associés décident de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Jean-Luc TARDY pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs et pouvoir de signature individuelle.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/2/2025 sous dossier n°202514612.

2025400602SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat de vente daté du 3/02/2025 enregistré à la recette des finances de Gabès le 7/02/2025 reçu n°M011325 N° d'enregistrement 05935821 Mme Rakia Nasfi a vendu à Mr Moncef Amorri la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de vente de "Café" sis à la rue Habib Bourguiba n°2 à Gabès. Une vente publiée au journal "Achourouk" du 22/02/2025.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Kabaou Fethi à son cabinet situé à rue Imrou el Kais à Gabès.

2025R00482FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Montplaisir le 24/02/2025 (quittance n°M019662 ; enregistrement n°25201150) ; il appert que Monsieur Mourad ben Mohamed Mongi ben Chrif Rezgui a vendu son fonds de commerce sis à la rue 8368 immeuble zitouna Montplaisir - Tunis (1073) (CAFE catégorie 1 - restaurant) à la Sté LAJMIS LOKANTA.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acquéreur (Sté LAJMIS LOKANTA): à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis est paru dans les journaux Achourouk et Le Quotidien du 26/02/2025.

2025R00484FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 31-01-2025 enregistré à la recette des finances rue de France - Nabeul 8000, reçu n°M015526, inscrit 25200946 le 25-02-2025, Mme Melek El-Maaoui, titulaire de CIN N°09808455 résidente à rue 18 Janvier Dar Chaabane el-Fehri Nabeul, a vendu à Mme Karima Mtir titulaire de CIN n°06392281 résidente à rue de Sadok Zmereli Nabeul, la totalité du fonds de commerce sous forme de location des vêtements de fêtes avec tous ses éléments matériels et moraux sis au 1er étage n°45 av. Ali Belhouane Nabeul.

Tout créancier du vendeur peut faire opposition sur le prix d'achat chez Maître Walid Sassi bureau N°1 - 1er étage immeuble ben Salha, rue Mongi Bali Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait.

Cette annonce a été publiée au Journal le Quotidien le 13-02-2025.

2025R00489FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 11/02/2025 à la recette des finances de la Goulette, quittance n°019069 enregistrement n°25201278. Mr Mohamed Yassine Habassi a vendu la totalité du fonds de commerce exploité entre rue de la clinique et chikh Mohamed Neifer, à Mr Abdallah Laboudi publié au journal Assabah le 14/02/2025 Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai de 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2025R00490FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 20 février 2025 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba le 20/02/2025 (Reçu n°M019201) enregistrement (n°25200754) Madame Zakia Bent Akhder Al Sawaifi (C.I.N n°00313998) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Aymen Ben Mounir Ben Mohamed Alsalah TORKHANI (C.I.N n°07995008) exploité "Restaurant et Pizzeria" sis à Rue Imam Ibn Arafa n°03 Jendouba avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de la vendeuse Madame Zakia Al Sawaifi domiciliée Henchir Ganara Hekaim Nord, Oued Melliz - Jendouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 26/02/2025.

2025R00492FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 19 Février 2025 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba le 20/02/2025 (Reçu n°M019319) enregistrement (n°25200759) Monsieur Hamdi Ben Ibrahim Ghazouini (C.I.N n°02575721) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Abderrahmane Ben Abdlhafidh Ben Mohamed Houri (C.I.N n°02590591) exploité «Tous Types de Commerce «Sis à l'Avenue de L'Environnement Jendouba avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur Monsieur Hamdi Ghazouini domicilié Tatawer - Jendouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et Le Quotidien datés le 26/02/2025.

2025R00493FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé par les parties le 17 et 18 Février 2025 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 21 Février 2025 reçu n°M020923 n° d'enregistrement 25200832 madame Nesria Thouraya Bent Tijani Haddar, pharmacienne, titulaire de la CIN n°04676775 identifiant unique 1697119R demeurant au n°34 Rue Lénine Tunis, a vendu à monsieur Oussema Ben Noureddine Ben Mustapha Akrimi,

Titulaire de la CIN n°07426453 demeurant au n°4 Rue Ali Hariri Cité El Ghazala Ariana, la totalité du fonds de commerce sis au n°14 Avenue de la Liberté Cité El Fath Fouchana Gouvernorat de Ben Arous constitué d'une pharmacie de jour et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Monia Mellah, Avocate à la cour de cassation, 7 Bis Rue Ghandi Tunis et ce dans un délai de vingt jours à dater de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru dans le journal «Echourouk» du 24 Février 2025.

2025R00504FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 17 février 2025 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 21/02/2025 Quittance n°M021542 n° d'enregistrement 25200924, Mr Abdelwaheb Khedher a vendu à Mme Lamia Gdhamis la totalité du Fonds de commerce exploité dans la vente des gâteaux, sise au local situé à «RUE BAB JDID» à Kairouan.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" le 25/02/2025.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours au cabinet de l'avocat maître Ahmed Amri, situé à la Rue Abi Alyousser Achaibeni à Kairouan.

2025S00250FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/02/2025 enregistré à la recette des finances Monastir le 18/02/2025 quittance n°M014558, n° d'enregistrement 25201361, STE POINT TECH, MF : 1187646Y, a vendu à la STE TECNOLINO CONSULTING, n°1648035Q, domicilié au croisement Khenis Monastir, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels inscrit au registre national des entreprises sous le numéro : 1187646Y, exploité au local n°BT4 sis au croisement Khenis Monastir destiné à l'activité d'une Agence immobilière.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la date d'annonce au journal officiel entre les mains de Maître Kallala Nidhal domicilié au complexe borj khefacha 4ème étage bloc 3 Monastir.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Alchourouk du 21/02/2025.

2025S00253FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/01/2025 et enregistré à la recette des finances BORJ El WZIR le 27/01/2025, sous le numéro quittance MO09673 et numéro d'enregistrement 25200285 Mr Mohamed Ali Samti titulaire du passeport n°C563898 a vendu à La Société 2M YAYA (Sté en cours de constitution) au nom de son représentant légal Mme Marwa Mghannim épouse Mr Riadh Sbeii titulaire de C.I.N n°09014211, la totalité du fonds de commerce situé au n°77 Avenue de l'environnement Borj Louzir Ariana.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours au bureau de Maître Haythem Mejjedi, sis à Centre Urbain Nord, Immeuble Golden Tower Bloc B 2ème étage n°2-7 -1082 Tunis.

Cet acte a été publié au journal le Temps le 26/2/2025.

2025X00311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 27/01/2025 et enregistré le 4/02/2025 à la recette des finances Gremda quittance M013366 n°25200404 Mohamed Bouhamed CIN n°01281885 RNE n° 502087R sis à la rte elain kml rue 169 n°3 Sfax à la Sté HODHOD TRADE COMPANY RNE 1695203C sis à la rte de Tunis Km 10 Sakit Ezzit Sfax la totalité du fonds de commerce de vente en détail des aliments alimentaires sis à la rte l'Afran lm 1 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur à son domicile élu au bureau de maître Hamouda Mezghani 28 rue Taieb Mhiri Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 21/02/2025.

2025X00318FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 31 mai 2024, n° de quittance M053177, n° d'enregistrement 24302304 Mme Chatti Zohra CIN n°01995907, a vendu à Mme Mganem Marwa CIN n°09014211 tout le fonds de commerce exploité café avec tous les éléments matériels et incorporels, sis à l'avenue de l'environnement n°77 Borj Louzir Ariana 2080.

Toutes oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT auprès du Maître Abdellatif Ben Ayed, 8 Rue Ibn Echamaa 1001 Tunis, où se trouve une copie du contrat de vente.

Cette vente a été publiée au journal le Temps du 26/2/2025.

2025400583FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Korba le 17 Février 2025 quittance n°M014287 enregistrement n°25200454, Société Zgolli Agriculture Moderne MF : 1378929/T en la personne de son représentant légal Mr Taoufik EL Zgolli CIN 01767335 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue 14 janvier Korba s'ouvre sur la rue Ghana Korba avec tous ses éléments corporels et incorporels à la Société ZGOLLI TRAC MF : 1743777J en la personne de son représentant légal Mr Mohamed Ben Anouer Zgolli CIN 09795233.

Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée au journal le Temps du 23/2/2025.

2025400603FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sidi Hissin Essijoumi en date du 20 janvier 2025 quittance n°010830 enregistrement n°25200234 Mr Selem Elfirjani a vendu à Mme Samya

Achouri tout le fonds de commerce destiné pour vente en gros et détail des vêtements usagés fripe situé au 173 Hareruya cité Ezouhour Tunis.

Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 27/2/2025.

2025400608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 11/02/2025 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 12/02/2025 sous le numéro 25200710 quittance 9322; La société La Marquize Voyage demeurant au 18 Rue Habib Thamer Tunis a vendu à la société immobilière Ameni Moataze demeurant au 63 Avenue de La Liberté Tunis; la totalité du Fonds de commerce d'agence de voyage exploité au local 09 de l'immeuble situé au 29 Rue de La Liberté Tunis.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours de la publication au domicile de la vendeuse sis au 18 Rue Habib Thamer Tunis.

Ces extraits ci-dessus mentionnés ont été publiés dans le journal quotidien Echourouk numéro 12209 du 22/02/2025.

2025400611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SS rédigé par Maître Mehrez Hanafi avocat le 6/02/2025, enregistré à la recette des finances Manar Tunis le 13/02/2025 n° de quittance M016068, n° d'enregistrement 25200619, Mr Mouadh Azouz titulaire de CIN 00377154 domicilié au 2 Rue Anaba - Tunis a vendu le fonds de commerce destiné tout commerce le local situé à Centre Alyssa RDC n°2 Manar 1 Tunis à Mme Souha Aifa titulaire de CIN 04612903 son domicile 4 rue Sidi Jamil Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à formuler entre les mains de Maître Mehrez Hanafi rédacteur de l'acte à son domicile élu au 64 rue de Syrie 1002 Tunis, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au Jort. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 27/02/2025.

2025400613FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

STE D'AVOCATS EL AHD

Bureau n°62 Immeuble Diar Lassouad 4170 Zarzis

I.F : 1729276G

Tél : 55 010 004

Suivant acte sous seing privé en date du 17/02/2025 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 19/02/2025 sous le numéro 09123782 reçu n°M027873, Monsieur Nabil Bouaouja CIN n°08603166 donne en location gérance à Monsieur Rafik Ghrabi CIN n°09123782 la totalité du fonds de commerce constitué de pizza et sandwich situé à cité Mohamed Elkhames 4170 Zarzis Médenine pour une durée de 2 ans renouvelables à partir de 01/4/2025 au 31/3/2027.

La location a été publiée samedi le 22/02/2025 dans le journal "Essabah" le numéro 24196 et le journal "le Temps" numéro 16.499.

Les oppositions doivent se faire devant le bailleur Monsieur Nabil Bouaouja à l'adresse Mohamed Elkhames 4170 Zarzis Médenine, et c'est dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2025R00481FCCC3

Location gérance libre

Suivant le contrat de location en gérance libre du 27/01/2025 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche, le 21/02/2025 sous le n°25300777, quittance n°15818, Madame Houda CHERNI, CIN n°04600966 donne la location gérance libre à la société Saja en cours de constitution représentée par M. Abderazak BOUKESSRA sis au 23, 25 bis rue Hooker Doolittle, 1002 Tunis - Belvédère pour exercer l'activité la vente au détail des produits agroalimentaires.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de Maître Oussama BAROUMI sis au 05 Avenue la liberté A4.4 El Menzah 5, Ariana dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

2025400607FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Syndicat des Copropriétaires

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 10 novembre 2024, enregistré à la Recette des Finances Rue de Paradis - Ariana en date du 23 décembre 2024, sous le n°24713463, quittance n°147647, dont un exemplaire a été déposé à la municipalité Soukra le 19 février 2025, il a été constitué un syndic des copropriétaires dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Résidence «Diar Hasna».

Adresse : Rue Yakout El Hamaoui Dar Fadhal-Soukra.

Président : Mr Walid Jawadi

Secrétaire général : Mr Walid Ben Said

Trésorier : Mr Anis Elloumi.

2025R00480APSF1

Constitution d'une association

Nom : Amicale des employés et ouvriers du restaurant universitaire du campus universitaire, Farhat Hached Manar, et employés et ouvriers du restaurant universitaire Omran supérieure.

Siège social : Le restaurant universitaire du campus universitaire, Farhat Hached, Manar 2092 - Tunisie.

Sujet : social culturel et de divertissement.

Objectifs :

1- Valoriser les liens de fraternité entre les adhérents de l'amicale.

2- Contribuer au soutien matériel et moral des adhérents de l'amicale.

3- Proposer des activités culturelles et de divertissement au profit des adhérents et de leurs familles.

Membres :

Président : Mohamed Ali Samdaoui

Secrétaire Générale : Rajaa Ferchichi

Trésorière : Hanifa Baffoun.

2025R00486APSF1

Présentation de l'Association Sportive de Karaté Menzah 5

Nom de l'association : Association Sportive de Karaté Menzah 5

Siège social : 3, Rue Tarek Ben Zied, El Menzah 5

Téléphone : 28315531

E-mail : associationsportivekaratem5@gmail.com

Président de l'association : Omar Chakib EL HSIKI

Structure organisationnelle :

Vice-présidente : Yasmine EL SAKA

Secrétaire Générale : Nourhene BOUZGHAYA

Trésorier : Sami DHOUAIFI

Chargée de l'organisation : Ranim BEN BRAHIM

Objet de l'association : Association sportive

Spécialité : Karaté

Objectifs : Former, encadrer et encourager les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques et les promouvoir au plus haut niveau sportif et moral. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous la supervision de la Fédération Sportive à laquelle elle est affiliée.

2025R00502APSF1

Avis

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutionnelle d'élection des membres du syndicat datée du 4 août 2024 et enregistré à la recette des finances El Mourouj sous le num 2500922 du 20 février 2025 suite à la décision du syndicat du complexe immobilier de la résidence Saphir sis à Mourouj 6 numéro 24/8249 du 10 décembre 2024, il a été constitué un bureau syndical du complexe immobilier de la résidence saphir son siège social est au complexe immobilier de la résidence Saphir au Mourouj 6 et composé par :

Mme Asma Hafsaoui : Présidente du syndicat

Mme Hayet Goued : Trésorière

Mme Najet Taher : Membre.

2025R00503APSF1

Constitution d'un Syndicat des propriétaires de la résidence

«Bella Riva»

RESIDENCE BELLA RIVA HERGLA

En vertu du procès-verbal du 12/01/2025, enregistré à la recette des finances de Sidi Bou Ali le 25/02/2025 sous le numéro 25700225, quittance n°M006644, un syndicat des propriétaires a été constitué pour veiller à la gestion de la résidence «Bella Riva» qui se situe à Hergla, et ce pour une durée de deux années renouvelables par tacite reconduction, qui se compose de :

- Président : Mr Nizar Abdelmaksoud

- Secrétaire général : Mr Hichem Rammeh

- Trésorière : Mme Ben Khedher Nadia Abid

- Membre : Mr Yassine Belgasem.

2025S00251APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence "OASIS"

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 16 octobre 2024 enregistré à la recette des finances le Lac sous le numéro 24810489, la quittance n°115438 du 28/11/2024. Le syndic des copropriétaires de la résidence Oasis sise à la rue du Lac de Homs, les Berges du Lac 1053 a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Mohamed Farid Lahmar

Trésorier : Mr Anis Chelbi

Membres : Mr Mahmoud Sellaouti.

2025R00483APSF2

Avis

Le Syndic des Co-propriétaires de la Résidence «EL HANA» Rue Vauquois ELOUARDIA 1009 Tunis, informe ses membres que la nouvelle composition du Bureau, suite à l'AG élective du 5/01/2025 est la suivante :

Président du Syndic : Trojette Mohamed

Trésorier : Laghrissi Meftah

Secrétaire général : Hantous Kamel

- Membres actifs :

Zarmdini Salah

Ayari Moncef

Fekih Adnène

Chaabbah Mohamed Nejib

Besrour Hatem

Contact : 97 511 904.

2025400596APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex société générale de recouvrement de créances) SA représentée par son directeur général demeurant à son siège sis au 67 rue Alain Savary cité jardins 2 immeuble B inscrite au RNE à Tunis sous le n°0788628 G. en qualité de créancier nanti

L'Avocat poursuivant : Maître AISSAOUI Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080

Partie saisie :

- Aya Ben Najib Ben Hussein Ben Ali Chabane, de nationalité tunisienne, étudiante, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05858443, délivrée le 7/9/2007, résidente à la rue Mohamed Ali, Manara, Teblbo, Gabès.

- Ibtihâl Ben Najib Ben Hussein Ben Ali Chabane, de nationalité tunisienne, étudiante, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08828651, délivrée le 23/9/2005, résidente à la rue Mohamed Ali, Manara, Teblbo, Gabès.

- Imane Ben Najib Ben Hussein Ben Ali Chabane, de nationalité tunisienne, étudiante, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05887400, délivrée le 10/8/2005, résidente à la rue Mohamed Ali, Manara, Teblbo, Gabès.

Propriété saisie : Toutes les parts de la partie saisie dans le bien immobilier leur appartenant, dénommé "Al-Mustaqbal", inscrit au registre foncier sous le numéro 24518 Gabès, une parcelle de terrain agricole située à la localité Teboulbou, gouvernorat de Gabès. Ce terrain, autrefois utilisé pour l'agriculture, est aujourd'hui abandonné et couvert d'herbes naturelles, avec un sol argileux et quelques palmiers laissés à l'abandon. Sa forme est irrégulière et il se trouve à l'ouest de la route nationale n°1 reliant Gabès à Médenine. La longueur de son côté sud est de 147,19 mètres, son côté Est ou se trouve une fosse et après la RN 1 mesure 101,36 mètres, suivi d'une déviation partielle sur 71,02 mètres, son côté nord mesure 137,39 mètres et son côté ouest mesure 129,76 mètres. Sa superficie est de 21 455 m², soit 02 hectares, 14 ares et 55 centiares. Elle correspond à la parcelle numéro 121 sur le plan cadastral de la région.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à un million soixante-douze mille sept cent cinquante dinars (1 072 750,000 D) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 7 Avril 2025 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Gabès.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2025400604VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex société générale de recouvrement de créances) SA représentée par son directeur général demeurant à son siège sis au 67 rue Alain Savary cité jardins 2 immeuble B inscrite au RNE à Tunis sous le n°0788628 G, en qualité de créancier nanti.

L'Avocat poursuivant : Maître AISSAOUI Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080

Partie saisie : Mohamed Islam Ben Najib Ben Hussein Chabane, titulaire de la carte d'identité nationale n°05843498, de nationalité tunisienne, profession : gérant de société, domicilié à l'avenue Mohamed Ali, quartier Manara, Teboulbou, Gabès, en tant que tiers détenteur du bien immobilier hypothéqué

Propriété saisie : L'ensemble des parts indivises du débiteur, évalué à 80000/352737, sur le bien immobilier dénommé "Hadia", objet du titre foncier n°10033 Gabès, terrain agricole situé à la délégation de Teboulbou, gouvernorat de Gabès, composé d'une parcelle exploitée en agriculture irriguée, et une partie de celle-ci pouvant être utilisée pour la construction, car elle se situe dans une zone bénéficiant d'avantages fiscaux réservés aux usines. La parcelle a une forme irrégulière et contient dans le coin sud-ouest une partie clôturée à l'intérieur de l'usine de carrelage voisine, ainsi que deux habitations agricoles anciennes, deux écuries, un bassin d'eau et un puits profond, qui ne sont plus utilisés, ainsi qu'un chemin d'accès. La partie centrale est occupée par des oliviers de petite taille, tandis que le reste est une terre nue située à l'est de la route nationale n°1 reliant Gabès à Médenine secteur Teboulbou, délégation de Gabès Sud, gouvernorat de Gabès, correspondant à la parcelle n°58 du plan de cadastre de la région.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à six cent vingt-sept mille sept cents soixante-dix-huit dinars six cents cinquante-sept millimes (627.778,657 D), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 7 Avril 2025 à partir de 9 heures devant la chambre de criées au tribunal de première instance de Gabès.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de là semaine.

2025400605VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution de deniers

Par décision de Mr Ziden Jhinaoui juge rapporteur auprès de tribunal de première instance de Kerouan en date de 30 Janvier 2025 il a été décidé l'ouverture de la distribution de la somme de cinquante-huit mille cinq cent cinquante dinars 58.550.000 consignée à la trésorerie générale le 29 Juin 2011 et sous le n°R005275 à la suite de la demande d'ouverture d'un ordre aux fins de distribution de prix entre les créanciers présentés par Maître Hela Chikh Ali pour le compte de la société financière de recouvrement des créances «SOFINREC» contre le débiteur : Les héritiers du feu Abd Lahmid Ben Salem Essid Youssef au profit des créanciers inscrites au greffe du tribunal sous le n°89 à laquelle ont été joint tous les documents demandés y compris le récépissé de dépôt n°15043.

Tout créancier qui désire participer à la distribution du prix consigné, doit et sous peine de forclusion présenter durant les 30 jours suivant la publication de cet avis au JORT, ses titres de créances au greffe du tribunal par le biais d'un Avocat.

Cet avis a été rédigé conformément aux articles 464 466 de CPCC, ceci étant l'article 468 énonce ce qui suit : «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de

créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2025R00491VEPA2

Appel d'Offres dans le cadre de la faillite de la société SOTRAPOC, SARL

Siège social : Rte Zeramdine, Km 3 Jemmel

Identifiant Unique : 0039203Q

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 n°204 rendue le 24/02/2025, le syndic de la faillite Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente du Fonds de Commerce exploité au Magasin n°48 sise à la Rue Mongi Slim, Tunis.

Mise à prix : 171.000,000 DT

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, Kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 50 DT.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 4 Avril 2025 (4/4/2025), Téléphone : 98 409 208.

2025S00252VEPA2

Jugement de tutelle

En vertu du jugement n°77434 rendu par le tribunal de première instance de Gafsa en date du 28/01/2022, le demandeur Hassan Brahmi a été désigné en tant que tuteur de Mr Abdelrahman Ben Nourani Brahmi.

2025X00317VEPA2

Avis de distribution

Le Greffier de la Chambre de Distribution du Tribunal de Première Instance de Zaghouan annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme consignée à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne le 22/10/2008 suivant la quittance n°M001009 d'un montant de 208.000.000TND et suivant la quittance R008861 du 8/9/2008 d'un montant de 413.266.355 TND à la demande de : L'IRC contre Salem Ben Fredj en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°120.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel en application de l'article 468 du code de procédure civil et commercial qui énonce que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal. Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicilié est élu le droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article, doivent, a peine de nullité, être rappelées tous les avis, insertion et sommation prévus des deux articles précédents».

2025400616VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale spéciale

Qatar National Bank - Tunisia

"QNB"

S.A au capital de 260.000.000 dinars

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

IU : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Messieurs les actionnaires de QNB titulaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Spéciale et ce, le mercredi 26 Mars 2025 à 10.45 h (12.45 h horaire Doha) par vidéoconférence et au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de l'opération de diminution du capital social de la Banque ;

2. Ratification de la modification de l'article six (6) des statuts de la Banque.

Messieurs les actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote peuvent assister à l'Assemblée Générale Spéciale, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque sur justification de leur Identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dument signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Spéciale.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Spéciale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque. Direction des Affaires Juridiques. Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025R00494SANB3

Convocation

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA

QNB

S.A au capital de 644.000.000 dinars

Siège social : Rue Cité Des Sciences - 1080 Tunis

IU : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, le mercredi 26 mars 2025 à 10 h (12 h horaire Doha) par vidéo-conférence et au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 :

3. Approbation des Etats Financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2024;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Fixation du montant des jetons de présence ;

7. Ratification de nomination de deux membres indépendants au Conseil d'Administration;

8. Approbation de renouvellement de mandat d'un Co-commissaires aux comptes

9. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dument signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques. Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025R00495SANB3

Convocation

Qatar National Bank - Tunisia

QNB

S.A au capital de 644.000.000 dinars

IU : 0014247W

M.F : 000/M/P014247 W

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de QNB, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire et ce, le Mercredi 26 Mars 2025 à 10.30 h (12.30 h horaire Doha) par vidéo-conférence et au siège social de la Banque à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Diminution du capital social de la Banque;

2. Modification de l'article Six (6) des statuts de la Banque.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée Générale extraordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dument signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Banque (Direction des Affaires Juridiques) trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque, Direction des Affaires Juridiques, Bureau n° 313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025R00496SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Marja de Développement de L'Elevage et de L'Agriculture :

SMADEA

S.A au capital de 18 835 254 dinars

N° Mat CNSS : 068424 -39

Siège social : El Marja (1) Bou-salem

Le conseil d'administration de la Société Marja De Développement de L'Elevage et de L'Agriculture SMADEA invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 10 avril 2025 à 9 h du matin au siège de la Tunisian Saudi Bank à Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de la composition du conseil d'administration de la société.

2025R00501SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PRYSMIAN CABLES AND SYSTEMS TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 2.700.000 DT

Siège social : 4, Avenue Habib Bourguiba, 8010 - Menzel Bouzelfa - Tunisie

Identifiant unique : 1177791B

Les actionnaires de la société PRYSMIAN CABLES AND SYSTEMS TUNISIA sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 27 mars 2025 à 10 heures au siège social de la Société sis au 4, Avenue Habib Bourguiba, 8010, Menzel Bouzelfa, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation.

2. Ratification de la cooptation d'un Administrateur effectuée par le Conseil d'Administration.

3. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6. Quitus aux Membres du Conseil d'Administration.

7. Fixation éventuelle de jetons de présence au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025.

8. lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 et/ou 475 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et approbation de chacune des conventions qui y est mentionnée.

9. Renouvellement des mandats des Administrateurs de la Société.

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour la Société.

11. Pouvoirs en vue des formalités.

2025R00505SANB3

LEVEL4

Société anonyme

Au capital social de 22.570.000 dinars

Siège social : 4 Rue de la Russie Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 1538715X

Messieurs les Actionnaires de la société «LEVEL 4» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 11 avril 2025 à 11 Heures, au 15 Avenue de Carthage, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2024 ;

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4- Examen et approbation des conventions réglementées ;

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7- Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général ;

8- Fixation et attribution des jetons de présence aux administrateurs ;

9- Pouvoirs et formalités.

2025R00506SANB3

Société BTK Leasing

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0578857 A

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 7 avril 2025 à 10 heures du matin au siège de la société 11 Rue Hédi Nouira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états financiers relatifs à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2024.

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

5. Libération des réserves spéciales de réinvestissement en résultats reportés

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024

7. Ratification des administrateurs indépendants

8. Quitus aux administrateurs

9. Fixation des jetons de présence

10. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires

11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité.

2025R00507SANB3

La société BTK Leasing

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

IU : 0578857A

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 7 avril 2025 à 11 heures du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Modification et mise à jour des statuts de la société

2) Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales de publicité.

2025R00508SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société "LA PREFORME"

Société anonyme

Au capital de 12.200.500 Dinars divisé en 122.005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0373723B

MF. : 0373723B AM 000

C.N.S.S. : 0024572827

Messieurs les actionnaires de la Société "La Préforme" sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, pour le vendredi 28 mars 2025 à 8 H au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

2/ Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3/ Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6/ Affectation des résultats,

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs;

8/ Rémunération des membres du Conseil d'Administration,

9/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2024, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition de des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00539SANB3

Convocation

Société Tunisienne de l'industrie de l'Aluminium 'STIAL'

SA au capital de 350.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle La Poudrière 1 - Sfax

MF : 0011568YAM000

CNSS : 00062046-63

Les actionnaires de la Société Tunisienne de l'Industrie de l'Aluminium 'STIAL' sont convoqués au siège social sis à la Zone Industrielle La Poudrière - Sfax, le 25 Mars 2025 à partir de 14 heures en assemblée générale ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de 2024.

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle pour chaque actionnaire. Les documents et le projet de résolutions relatif à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les défais réglementaires tels que prescrits par la loi.

2025X00315SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MMP HOLDING SA

SA au capital de 37 000 000 Dinars

Siège social : Rue 8612 impasse N°4 Zone Industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 1488518 P

Messieurs les actionnaires de la Société «MMP Holding», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Mercredi 26 Mars 2025 à 10h, au siège social de la société sis à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - et dont la convocation a été déposée au RNE en date du 25/02/2025 sous le n°2025 160889, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement et nomination de nouveaux administrateurs

- Renouvellement et nomination de nouveau commissaire aux comptes.

2025400609SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NEW PLAST COMPANY «SA»

Société anonyme

Au capital de 1.550.000 Dinars

Siège social : Bureau A.23 Imm Cléopâtre, Centre Urbain Nord

IU : 1282432V

Messieurs Les actionnaires de la SOCIETE DE NEW PLAST COMPANY sont convoqués le mardi 25 Mars 2025 à 10H du matin au siège social de la société l'ATD-SICAR, sis à la Rue Lac Léman, 1053 - Les Berges du Lac, Tunis pour participer à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et le délai de convocation ainsi que le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers des exercices 2023,

2. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2023 et du rapport du commissaire aux comptes pour le même exercice,

3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil relatif à l'exercice 2023.

4. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023,

6. Affectation s'il y a lieu des résultats,

7. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023,

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents de l'assemblée générale sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2025400610SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

A.T.L LLD

Société anonyme

Au capital social de 2.000.000 DT

ID RNE 1643674W

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajene

Messieurs les actionnaires de la Société ATL Location Longue Durée «A.T.L LLD», sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28/3/2025 à 9h au siège de ATL leasing à la salle de réunion du 1er étage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024.

3. Examen et approbation des états financiers clos au 31/12/2024.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2024

7. Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration

8. Pouvoirs pour les formalités.

Les documents destinés à rassemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège de la société.

2025400614SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NEWREST RETAIL

SA au capital de 1477000 dinars

10 Rue de l'Ile de Rhodes 1053 Les Jardins du Lac Tunis

Identifiant Unique : 804833F

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 mars 2025 à 10 heures au siège social de

la société sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2024

4. Approbation de conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2024

6. Quitus aux Administrateurs

7. Pouvoirs en vue des formalités.

2025400617SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NEWREST SERVICES TUNISIE

SA au capital de 290 100 dinars

10 Rue de l'Ile de Rhodes

1053 Les Jardins du Lac Tunis

IU : 0719312E

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et les actionnaires de la société en assemblée générale ordinaire pour le 24 mars 2025 à 14 heures, au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins Du Lac, Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2024

4. Approbation des conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2024

6. Quitus aux administrateurs

7. Pouvoirs en vue des formalités.

2025400618SANB3

Convocation à l'AGO

Société Club Invest Méditerranée - SICAF

Société anonyme

Au capital de 7 000 000 D

Siège social sis au n°130, Avenue Louis Braille, Cité El Khadhra, 1003 Tunis

IU : 1153831N

Mesdames / Messieurs les actionnaires,

Vous êtes priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu au siège de la société, le jeudi 03 avril 2025 à 10 heures.

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

1. Examen et approbation du rapport de gestion 2024

2. lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes 2024

3. Approbation des états financiers et des conventions réglementées 2024

4. Affectation des résultats

5. Quitus aux administrateurs

6. Fixation des jetons de présence

7. Approbation des conditions de cession d'un titre de participation;

8. Approbation des opérations entre sociétés du groupe

9. Délégation de pouvoirs

10. Questions diverses

11. Pouvoirs pour formalités

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre haute considération.

2025400620SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

"Dar Assabah"

RNE : 0000393H

S.A au capital de 1 008.880,000 dinars

Siège social Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

CNSS : N°036730/64

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 4 avril 2025 à 9h au siège de la Société Boulevard Med Bouazizi à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

- Approbation des conventions règlementées,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Fixation du montant des jetons de présence,

- Approbation de la réévaluation du patrimoine foncier de la société.

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires sont à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société.

2025400629SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A

Au capital de 6700 000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - Tunis

Identifiant Unique RNE n° : 0306855N

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 28 février 2025, Messieurs les actionnaires de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, sont convoqués au siège social de la Société le vendredi 28 mars 2025 à 9H en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024;

3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2024;

4- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024;

6- Jetons de présence au titre de l'exercice 2024;

7- Mandat du commissaire aux comptes.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la Société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2025400644SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mme Amel Caïd Essebsi, Titulaire de la CIN n°00248634 délivrée le 14/10/2022 annonce la perte de titre de propriété n°3049 de titre foncier n°134126 Tunis.

2025R00487DIVD2

Avis

Mm Salma bent Moustafa Baradie, son numéro de carte 08414064, annonce que sa propriété du terrain superficie 293 mètres carrés situé à Sfax route habana km 6 est perdu et elle compte obtenir un deuxième exemplaire original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2025X00306DIVD2

Avis

Mm Salma bent Moustafa Baradie, son numéro de carte 08414064, annonce que son titre de propriété du terrain superficie 180 mètres carrés situé à Sfax route Habana km 6 lui a été perdu et elle compte obtenir un deuxième exemplaire original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2025X00307DIVD2

Avis

Monsieur Miladi Mansour et Dhouib Ikram annoncent que le titre de leurs propriété concernant un terrain d'une superficie 1300 mètres carrés situé à la route Saltania Klm 15 secteur Jmamssa Sfax qui était fait le 12 mars 2014 enregistré le 27 mars 2014 n°M018458 avec l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Krichen Moez ils ont perdu l'acte de vente et ils désirent se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67, rue Sidi Belhsan ancienne Medina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2025X00308DIVD2

Avis

Les Héritiers de Neji Salem annoncent que le titre de leurs successeur concernant un Hanout à l'ouest situé à la route Saltania MIL 07 Sfax qui était fait le 5 février 1976 enregistré le 28 juillet 1976 n°93 avec l'attestation du deux notaires Khlif Ahmed et Fourat 1 Mohamed ils ont perdu l'acte de vente de leurs successeur et ils désirent se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67 rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cours de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2025X00309DIVD2

Avis

Les Héritiers de Naziha Bent Mohamed Ben Mohamed Magherbi informent le public que leur titre de propriété concernant un garage de sup 21m² situé entre route el Ain et Menzel Chaker km 1 Sfax sont pour leur héritier mentionné dans l'achat en date du 22 juin 1982, enregistré le 23 août 1982, n°59 avec le témoignage des juges Youssef Khamakhem est perdu et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale.

Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 30 jours de cette publication.

2025X00310DIVD2

Avis

Les héritiers de Hédi Bouassida déclarent la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 527.85m² située route Teniour km6 ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X00312DIVD2

Avis

Mr Elfetoui Elmabrouk annonce qu'il possède un terrain de 2794 m² sis à la forêt de Sfax route Boujmel machiakt Awled Yousef son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00313DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Ghattasi Fraj CIN 01306514 déclare qu'il a perdu son contrat de propriété de terrains situés à Ghatatsa Sfax rédigé par le notaire Chroudi Nassim daté le 12 Février 2013, il désire avoir un nouveau titre qui remplace le 1er celui qui a droit doit inscrire son opposition au bureau du notaire Chroudi Nassim Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X00314DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Slah Iddin Fkih CIN 05257822 déclare qu'il a perdu son contrat de propriété de terrains situés à Hencha Sfax rédigé par le notaire Chroudi Nassim daté le 29 Juillet 2021 qu'il désire avoir un nouveau titre qui remplace le 1er celui qui a droit doit inscrire son opposition au bureau du notaire Chroudi Nassim Jebenaina Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X00316DIVD2